



COMMUNE DE

CHASTRE

Madame Hélène RYCKMANS

Service : Secrétariat général
Votre correspondant : S. Van Muylder
Tél. : 010/65.44.75
E-mail : stephanie.vanmuylder@chastre.be

Chastre, le 04/08/2026

Objet : Question écrite au Collège communal (posée en vertu de l'article 76 du ROI du conseil communal – 5 juillet 2026 – Programme stratégique transversal

Madame la conseillère,

Faisant suite à votre courrier adressé au collège communal en date du 05 juillet dernier, nous vous prions de trouver ci-jointes les réponses du Collège communal aux diverses questions posées :

1. Actions de 2025 censées être terminées

1.2.12 La mise en place du conseil consultatif inondations (en charge Th Champagne) n'a pas été assurée : pourquoi la mentionner comme terminée ?

Les conseils consultatifs sont en place et un groupe de travail inondations sera constitué. Un conseil consultatif a pour objet « énergie/climat ».

1.2.14 Mettre en place des rencontres annuelles entre le collège et les villages. Cela a-t-il été fait ? Si oui où cela et à quel sujet ?

L'action débutera en 2026.

1.2.18 Organiser des réunions citoyennes pour co-construire des solutions à un problème communal. Cela a-t-il été réalisé en 2025 ? Sur quel sujet ?

Oui, 2 sujets en 2025 : la rue des Combattants/du Château et rue de la Gare – rue Try des Rudes. Co-construction de solutions pour le trafic et la vitesse. C'est en cours de traitement pour réaliser la mise en place des solutions proposées par les riverains.

1.2.30 Panneaux de baskets - Réalisé ? Si oui pourquoi mentionner "si possible techniquement" ?

Oui, cela a été réalisé à St Géry mais impossible à l'agora de Chastre car la structure du module ne le permet pas.

3.5.27 Placer deux passages pour piétons sur la N273 : au carrefour de la rue Gaston Delvaux et de l'avenue du Castillon (borne kilométrique 15.170) + au niveau du radar (BK14.4) est ce fait ?

Il suffit de passer dessus pour constater qu'ils existent tous les deux.

3.8.8 Encourager le mouvement et le sport auprès de l'ensemble de la population : qu'est ce qui aurait été fait ?

Partenariat avec la mutualité chrétienne pour 2 sessions de remise à la marche. (cf. publication Facebook du 19/02/2026 et dans le BVAC du printemps)

2. Questions précises sur certaines actions

OS1 Une commune qui gouverne avec transparence, proximité et participation

1.1.2 Désigner un Président du Conseil hors collège. Cette action fait partie du ROI, pourquoi la mentionner comme action du PST ?

Le ROI a été adopté pendant la nouvelle mandature.

1 1.1.3 Mettre en place une collaboration accrue entre le Collège et le Conseil (Intercommunale, information,) Quelle collaboration ?

Bicentenaire Belgique, Réunion F99C, Octroi des subsides aux associations, Plan canicule. Il reste encore 4 ans de mandature en fonction des besoins et des actualités.

1.1.4 Travailler plus en collaboration Majorité-Opposition (exemple : groupe de lutte contre Inondation, F99C,) : où est le groupe de lutte contre les inondations ?

L'ambiance négative actuelle et la charge de travail ne nous le permet pas actuellement. Une réponse a déjà été apportée en séance du conseil relative au PST sur cette question.

1.1.5 Réunions d'infos dans les villages : pour qui ? Comptez-vous informer le Conseil communal ?

Des publications auront lieu sur le site et la page Facebook ainsi que dans le BVAC.

1.1.6 Transparence : comment sera-ce implémenté ?

Les PV du collège sont accessibles sur Imio depuis novembre 2024. Toute demande ou question d'un conseiller fait l'objet d'une réponse systématique.

1.2.6 Apaiser la circulation dans les remembrements : pourquoi est-ce du ressort de Thierry Ch ?

Décision du collège et rôle fédérateur du Bourgmestre.

1.2.11 Dépolitiser les Conseils consultatifs afin d'augmenter l'implication des citoyens. Cela implique le rejet des conseillers communaux réduits au seul Conseil Communal et concentre le « pouvoir » sur l'échevin(e) et le Collège. Quel lien entre l'absence des conseillers, la dépolitisation et l'implication des citoyens ?

C'était un souhait de la part des citoyens, cela a été acté dans le procès-verbal de la réunion du 11/02/2025 suite à trop de pression politique dans les anciens conseils consultatifs comme celui des déchets avec aucun suivi des recommandations émises par le conseil consultatif par exemple et pas de solution dégagée dans le conseil consultatif agriculture. En effet, les remarques faites aux agriculteurs n'ont fait que les braquer et le dialogue est rompu.

1.2.12 Conseil Energie, Climat et Inondations ? Dont sont exclus les conseillers (voir 1.1.4)

Voir réponse 1.2.12 et 1.1.4.

1.2.17 Soutenir tout porteur de projet communal (logistiquement et/ou financièrement via un budget participatif : Selon quels critères ?

C'est à partir de 2027 et pas encore défini à ce jour.

Act.1.3.12 Etudier l'adhésion au projet Digitalcity d'InBw : pourquoi prendre 2 ans pour étudier cela ? InBW entend avancer plus rapidement

Suite à plusieurs réunions auxquelles ont assisté le Bourgmestre et la Directrice générale, la mise en place effective ne sera pas si rapide et le coût bénéfice du projet actuel n'est pas convaincant. Une réunion avec le CA d'InBw et le Collège est prévue en automne 2026.

O.O.1.5 Valoriser l'engagement bénévole, les solidarités locales et internationales Comment ⇒ ce se concrétisera-t-il, au-delà des subsides ?

Oui par d'autres actions exemple le souper des bénévoles, journée Associ'actions.

OS2 Gestion durable des ressources, patrimoine et infrastructure

Act 2.1.9 Diminuer le PI de 2x 50 points, les additionnels au précompte immobilier. Cette annonce est-elle déjà concrétisée dans le plan financier que nous avons reçu ? Sur quelles hypothèses ou scénarios repose cette proposition si longtemps à l'avance ?

Oui pris en compte dans les projections budgétaires et reposant sur les projections estimatives fournies par le SPW.

1.2.3.8 Vente des terrains sur le site du Chalet ? pourquoi et quels projets ?

Le site actuel n'est pas réparable au regard des coûts que cela engendrerait. La vente permet une partie du financement du PST.

2.4.6 Pourquoi vouloir équiper le Boomer en 27 alors que son remplacement est prévu en 29 ?

Le matériel ne sera acheté que si transposable sur le nouveau Boomer.

2.5.4. Refaire une partie de la Place de la Gare. N'est-ce pas prévu dans le projet déjà mis en place ?

Oui cela fait partie du projet global.

2.5.17 Zone partagée Rue des Combattants Blanmont. Début des travaux ? Echo de la réunion publique
Cela démarre le 3/08/2026. La réunion a permis de soulever les inquiétudes des riverains quant à la réalisation des travaux et chaque doléance a été prise en compte.

2.6 ⇒ Pourquoi aucune année de démarrage ?

Oubli : début en 2028.

2.7.2 Mettre en place un suivi du travail des ouvriers en vue de la déduction fiscale annuelle ? Pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit ?

Il s'agit d'appliquer la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale en diminuant le précompte professionnel pour le travail en équipe du personnel ouvrier. Deux délibérations du collège sont consultables à cet effet.

O.O. 2.8 Embellir durablement les espaces publics et les villages notamment pour réduire les arrosages -> Penser aussi à la verdurisation - embellir c'est bien, autant le faire en pensant aux solutions bioclimatiques

C'est bien le but. En cours de réflexion.

Act.2.8.5 Décorer les cabines électriques par du StreetArt C'est l'occasion de penser une action avec les jeunes - le PCS et Carrefour J : est-ce prévu ?

Nous avons déjà pris contact avec une société spécialisée. Notre premier projet serait la cabine électrique rue d'Héவில் près du carrefour avec la rue des XV Bonniers. Le PCS et CarrefourJ pourraient encadrer des jeunes sur d'autres projets et supports.

O.O 2.9. Prévenir et lutter contre les risques d'inondation Qu'est-il prévu, en l'absence de GT... On continue à vouloir gérer en aval sans rien discuter avec les agriculteurs de solutions en amont et sans associer les citoyens non plus.

La discussion avec les agriculteurs est importante car c'est eux qui peuvent installer les premiers systèmes de protection des coulées. Des discussions sont en cours avec ceux-ci contrairement à ce qui est prétendu.

Act.2.9.3 Adresser des courriers aux agriculteurs pour prévoir les types de plantations pour chaque zone à risque Si les courriers ont été reçus, aucune action n'a été entreprise pour éviter les problèmes de trop de champs de pommes de terre (Try des Rudes, Rue de Gembloux ...).

Action en cours – Futur marché avec entreprise spécialisée.

Act.2.9.5 Prévoir chaque année la création de nouvelles fascines et l'entretien des fascines existantes Est-ce suffisant ? Ne faut-il pas proposer des haies vivantes au lieu ou en sus des fascines ?

Proposer oui, encore faut-il que les agriculteurs propriétaires soient ok avec la proposition.

Act 2.9.6 Réaliser des travaux en aval pour mieux diriger les eaux et protéger les habitations. Les études sérieuses recommandent de placer des fascines ou haies dans le premier tiers amont d'une parcelle en pente pour réduire l'écoulement des eaux en aval.

Les 2 (Amont et Aval) doivent être réalisés. Les travaux en amont seront réalisés avec l'entreprise désignée. Les travaux en aval seront réalisés suivant la réalité du terrain.

act 2.9.9 Entretenir les zones de curage : c'est à dire ? Où sont-elles ?

Les coulants d'eau, les grilles et les fossés.

OS3 Une commune qui préserve un cadre de vie harmonieux, rural et durable

3.2. Mettre en œuvre une politique communale de logement accessible et adaptée aux besoins.

Qu'est-il prévu pour les aînés, pour les aider à aménager leur logement et y rester ?

Pour garder les séniors dans notre village, il y a déjà une maison avec appartements pour séniors gérée par Notre Maison. Les logements de la APIBW pourront être attribués aux séniors aussi pour autant qu'ils ne soient pas propriétaires d'une autre maison. Des moyens sont disponibles via l'AVIQ et les mutuelles pour aménager les logements. Des repas à domicile sont proposés par le CPAS et l'ISBW fournit également des aides.

Il y a aussi ceci : Act 5.4.6 Accompagner administrativement les seniors pour l'obtention de subside à l'adaptation des logements afin de rester à son domicile – est-ce un doublon ?

Non ce sont deux actions différentes. Le responsable de la cohésion Sociale pourra informer les personnes en cas de besoin et de difficultés à remplir des documents (support administratif).

3.3.5 Étudier le développement du nouveau quartier Boischamps et adapter les demandes de permis aux besoins identifiés : Pourquoi et quand concrètement ?

Il a fallu adapter le système de gestion des poubelles ainsi que le système d'égouttage à l'entrée, face aux immeubles actuels. Il a fallu adapter la circulation pour l'école Jean Bosco.

3.2.3 Gérer les logements inoccupés⇒ Comment ?

Voir la politique communale de logement adoptée par le conseil communal :

1. En les identifiant.

2. En proposant à leur propriétaire des solutions d'occupations (location, CPAS, Notre Maison,...).

3. En appliquant une taxe pour les immeubles non occupés.

3.4. Soutenir une agriculture durable et respectueuse du territoire

En quoi les mesures proposées de 3.4.1 à 3.4.9. Permettent-elles d'atteindre cet objectif ? et quelle est l'intégration des citoyens/riverains dans les mesures évoquées ?

3.4.1. Cette action vise uniquement des réunions techniques pour les agriculteurs.

3.4.9. Permet d'éviter de voir trainer des plastiques. L'utilisation de ballots enrubannés diminue mais cette technique permet toujours de garder des réserves de nourriture de qualité.

Intégration citoyenne en agriculture : De moins en moins souvent possible. Le métier d'agriculteur est devenu trop technique.

3.4.6 Pourquoi devoir aider administrativement les agriculteurs en vue de rendre leurs exploitations plus compétitives ? Quel type d'aide ?

Complétude des permis d'exploiter et permis divers.

3.5.57 Réaliser la fiche action priorité 1 du Plan communal de mobilité - créer un accès piéton depuis le futur parking de l'école de Chastre vers l'école Y aura-t-il un accès vélos vers l'abri existant ? ou un autre Parking vélos ?

Le parking vélo est accessible via le sentier qui longe le parking et l'école. Un autre parking vélos est envisageable si le besoin existe.

3.6.9. 15.000 plants ? où ? Ne faudrait-il pas plutôt des arbres !

Sur tout le territoire communal. Il n'y a pas de surface communale disponible pour 15.000 arbres. 37 hectares seraient nécessaires pour planter 15.000 arbres d'essences locales (5 mètres de distance entre les arbres).

3.7.17 Aménager le Parking du cimetière de Blanmont. Où ?

A côté du cimetière de Blanmont.

OS4 Une commune qui agit concrètement pour la transition écologique et énergétique
Beaucoup d'actions sans personne pour les porter ni comme partenaires – avec qui l'échevin de l'énergie / bourgmestre va il les réaliser ?

Un conseiller en énergie et via la convention POLLEC conclue avec InBW et validée par le conseil communal. Les partenaires pourront évoluer en fonction des projets et dans le temps.

OO41 Mettre en œuvre une politique cohérente en matière de climat et d'énergie

Quelles sont les actions prévues en matière de climat !

20 actions minimum dans le PST

CC comme partenaire c'est le Conseil communal ou le Cons. consultatif ?

Le conseil consultatif climat/énergie.

Act 4.1.11 Corenov ? ou Impact Pollec de InBW ?

En cours d'étude.

Act 4.2.20 Interpeller les autorités fédérales et régionales et des parties prenantes (Fost Plus, Be WaPP...) sur la consigne des canettes : est-ce une Matière communale ?

Les champs, les prairies et abords des voiries sont remplis de canettes (voir le nombre de sacs collectés lors du ramassage Bewapp chaque année) donc oui matière communale.

OS5 Une commune qui renforce la cohésion sociale, l'inclusion et les solidarités

Act 5.1.1 Consolider les actions de solidarité envers les publics vulnérables « dans le cadre du plan canicule » ?!!

Pourquoi seulement dans ce cadre-là ? Des actions sont-elles prévues en tant que Commune hospitalière ?

Voir PST CPAS. Ici on vise spécifiquement les cas du plan canicule. L'aspect commune hospitalière se retrouve partout dans le volet social.

OS 6 Une commune qui favorise l'éducation, l'épanouissement et la jeunesse

Act 6.1.19 Initier les études d'avant-projet en vue de construire une salle polyvalente pour l'école de Chastre - des détails sur l'endroit ?

Non car nous n'avons pas d'esquisse ni la certitude d'un subside.

OS7 Une commune qui stimule la culture, le sport et la vitalité du territoire

O.O. 7.1 Développer une offre culturelle accessible et diversifiée

Quelle est la politique culturelle à Chastre ? Comment va-t-elle être élaborée et mise en œuvre ?

Il y a la « Tchatche » et le « Domaine des possibles » qui sont des acteurs locaux de la culture, nous les soutenons de divers moyens.

Il y a « Place aux artistes », la « promenade des artistes », l'organisation d'expos dans l'enceinte de la maison communale, tickets culture (article 27) octroyés par le service cohésion sociale et le CPAS, nombreuses activités culturelles organisées au sein des écoles communales.

O.O. 7.2 Encourager la pratique sportive et le bien-être par le sport

Act 7.2.1 Construire une infrastructure sportive avec terrains de Padel et terrains de Pickelball sur le site des XV Bonniers

Sur quels terrains précisément ? partenaire : privé en concession et quel lien avec l'octroi d'une concession au Football ?

Nous maintenons notre projet de construire une infrastructure permettant la pratique du Padel et du Pickelball sur le site des XV Bonniers. L'avant du site est privilégié. Aucun lien avec la concession du foot.

OS8 Une commune qui garantit la sécurité et la prévention au quotidien

Act 8.3.4. Placer des nouveaux radars fixes répressifs (lieux à objectiver) ou caméras ANPR si possibilité de SAC

et 8.3.5. Etudier la possibilité de placer un radar tronçon sur la RN273

= Répression...où est la prévention comme le titre y invite

Un radar c'est aussi de la prévention car il n'est pas toujours actif.

Act 8.3.9 Améliorer de la sécurité des usagers faibles via Conseil Consultatif

Incompréhensible ?

Travailler avec le conseil consultatif sur des mesures permettant d'améliorer la sécurité des usagers faibles : identification des lieux potentiellement dangereux notamment.

VOLET INTERNE

Act 1.1.9 Contracter une assurance cybersécurité

Pourquoi seulement en 2027 ? cela n'est-il pas dangereux d'attendre? Enjeux digitaux fort importants : pourquoi étaler cette réflexion sur deux ans alors que InBW et la Province avance dans les prochains mois

Délai réaliste pour mettre en œuvre les mesures en vue de bénéficier de cette couverture. Voir réponse sur DigitalCity.

3. Articulation / superposition entre PST communal et PST du CPAS

La « politique du logement » est présente dans les 2 PST

un exemple « Signer une convention avec le Relais Social intercommunal du Brabant Wallon - axe 2 »

= action 2.3.10 du PST du CPAS

et Act 3.2.13 du PST communal

-> comment s'articuleront les 2 – on a des actions qui portent donc le même numéro... cela sera t il intégré dans un seul document ?

Ce ne sera pas intégré dans un document. Rien n'impose un PST commun aux deux institutions.

D'autres actions prévues au PST du CPAS ne seront-ils pas gérés par l'urbanisme ?

Act 2.3.11 Etudier la faisabilité de la mise en place d'un logement d'urgence de type container sur le territoire communal

Act 2.3.12 modérés Evaluer la faisabilité de la construction d'un immeuble à appartements à loyers modérés

Question sur l'impact de ces deux actions : N'est-ce pas aussi utile/intéressant de proposer de l'habitat léger, moins coûteux ?

Les questions concernant le PST du CPAS devaient être soulevées par les conseillers de l'action sociale lors de la présentation du conseil de l'action sociale du 14/07/2026.

4. Les doublons (déjà communiqués par mail) - comment seront-ils comptabilisés ?

Pour rappel :

Act 1.2.41 – Permettre des activités de rencontre pour personnes isolées

Act 5.4.10 – Créer des activités de rencontre pour personnes isolées = les seniors

Doublon fonctionnel très fort : même objectif de lutte contre l'isolement social. Une fusion ou une clarification des publics cibles pourrait être envisagée

Une même idée défendue par des échevins différents (ne peut être que bénéfique)

Act 1.2.25 – Redynamiser l'accueil des nouveaux habitants

Act 7.3.8 – Réinventer l'accueil des nouveaux habitants

La formule n'attire plus les nouveaux habitants, elle est donc à revoir

Act 1.2.3.32 – Acheter le terrain situé rue des Quinze Bonniers.

Act 3.3.7 – Acquérir un terrain situé rue de Quinze Bonniers

Même terrain et même finalité apparente.

Permettre d'augmenter l'offre sportive à Chastre. Créer un pôle sportif sur le site des XV Bonniers.

Act.1.5.6 Créer dans l'ancienne maison communale "La Maison des Associations", ouverte à tous les membres, pour se réunir, organiser leurs activités et rencontres,
et Act 3.1.1. Elaborer une nouvelle fiche pour la réhabilitation et la rénovation de l'ancienne aile de la maison communale

Act 1.2.3.23 Rénover l'ancienne maison communale en vue de créer "La Maison des Associations", et un lieu d'accueil la police

triplette : même action portée par 3 échevins différents.

3 échevins différents qui défendent la même idée.

Art. 2.5.14 Rénover et entretien les ponts

Art 2.9.2 Rénover les ponts problématiques

Une des deux pourra être supprimée lors de l'évaluation intermédiaire.

Act 3.5.60 Encourager l'installation d'arceaux vélo dans un rayon de 10 m des commerces

Act 3.5.85 Encourager l'installation d'arceaux vélo dans un rayon de 10 m des commerces

Une des deux pourra être supprimée lors de l'évaluation intermédiaire.

Act 3.6.12 Mener une opération de sauvetage des batraciens

Act 3.6.36 Poser des panneaux "Attention traversée de batraciens" lors de leur migration

Déjà en cours aux abords du domaine AI Poudre à Blanmont. Étendre l'action à d'autres sites.

Les deux actions sont différentes

Art. 3.7.7. Refaire le mur du vieux cimetière de Gentinnes (église)

Art 3.7.15 Restaurer les murs d'enceinte des cimetières (St Géry, Gentinnes)

Endroits différents et murs distincts.

Art. 6.2.4. Maintenir un minimum de 4 semaines de plaines/an de qualité en collaboration avec des partenaires extérieurs

Art 6.2.6. Maintenir l'organisation de stages lors des congés de détente, de printemps et d'automne en collaboration avec des asbl extérieures

Deux actions différentes.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile dans le cadre de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la conseillère, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège communal,

La Directrice générale



Stéphanie VAN MUYLDER



Le Bourgmestre



Thierry CHAMPAGNE